

Règlement – Triathlon du Lac Chambon 2025

Le Triathlon du Lac Chambon est une manifestation sportive organisée par le club de Clermont-Triathlon affilié à la Fédération Française de Triathlon et dûment habilité par l'attribution d'un agrément fédéral à faire respecter l'ensemble des règles qui régissent les organisations FFtri.

L'inscription d'un concurrent à la compétition vaut prise de connaissance et acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon à retrouver sur www.fftri.com rubrique « Pratiquer » puis « Règlementation sportive ».

Toutes les informations, programmes, inscriptions, tarifs et parcours sont à retrouver sur le site internet www.clermont-triathlon.com.

Inscriptions :

Les inscriptions se font exclusivement en ligne. Le lien vers la plateforme d'inscription est à retrouver sur le site www.clermont-triathlon.com.

La date de clôture des inscriptions est fixée au Jeudi 4 Septembre 2025 à 23h59 ou avant si l'épreuve est complète. Aucune inscription sur place.

Le nombre de places est limité à 270 individuels pour le format S, 240 individuels et 30 relais pour le format M et 40 individuels pour chacune des épreuves jeunes.

Pour les non licenciés FFTRI et les licences FFTRI Loisirs :

- L'achat d'un « pass compétition » est obligatoire lors de l'inscription en ligne en suivant le lien vers la FFTRI. Il est disponible **uniquement en version dématérialisée**.
- Pour la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
- Lorsque le demandeur est mineur, la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention du Pass Compétition nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

Les dossiers devront être complétés intégralement en ligne, aucun traitement ne sera fait en version papier le jour de la course.

!!!!!!! Les dossiers incomplets sur la plateforme Njuko feront l'objet de relances et de rappels à leur régularisation en ligne jusqu'au Jeudi 4 Septembre 23h59. Sans régularisation au-delà de cette date ils seront purement et simplement invalidés sans possibilité de remboursement.

Assurance annulation :

L'option d'une assurance annulation sera proposée lors de l'inscription en ligne. Ce sera la seule possibilité de remboursement en cas de désistement du concurrent suivant les modalités présentées sur la plateforme Njuko.

En dehors de cette disposition, aucun remboursement ne sera effectué, les inscriptions étant fermes et définitives.

Transfert de dossard :

Un concurrent inscrit souhaitant se désister, peut transférer ses droits d'inscriptions à un autre concurrent non inscrit par le biais de la procédure « **Transférer mon inscription** » proposée dans son espace « **Mon inscription** ».

Le destinataire du transfert **recevra un mail avec le lien d'inscription**. A partir de ce lien il devra suivre la procédure d'inscription normale (achat Pass' compétition et suivi de la procédure informations santé pour les non licenciés) et s'acquittera d'un **droit de transfert de 5€**.

L'inscription du premier concurrent **sera alors annulée**. **Aucun remboursement** n'est effectué par la plateforme Njuko, la transaction financière du droit d'inscription **étant à la discrétion des 2 parties**.

Pas de liste d'attente ni de bourse aux dossards !!!

Retrait dossard :

Pour tous, présentation d'une pièce d'identité. A retrouver dans les sacs concurrents :

- Un dossard (deux pour la course M en relais). Son port est interdit sur la partie natation et obligatoire à vélo (à l'arrière) et course à pied (à l'avant). Il doit impérativement être fixé en 3 points minimum sur une ceinture porte-dossard ou la tenue du concurrent.
- Une étiquette de cadre à fixer sur le vélo (Tige de selle)
- Un bracelet d'identification (3 pour les relais M) **à porter au poignet dès l'accès à la zone de transition pour le dépôt du vélo jusqu'à la récupération de celui-ci à l'issue de l'épreuve**.
- Une puce sur bracelet velcro à porter à la cheville pour accéder au parc et durant toute l'épreuve jusqu'à l'arrivée. Celle-ci sera récupérée dès votre passage sur la ligne d'arrivée. En cas d'abandon, vous devrez le signaler à un arbitre et remettre la puce à un bénévole sous l'arche d'arrivée. **Toute puce non rendue, perdue ou volée sera facturée 15€ au concurrent**.

Nouveauté 2025 : Aucun bonnet de bain fourni, mais le port d'un bonnet est obligatoire pour tous les concurrents au choix de celui-ci.

Aire de transition :

Un contrôle réglementaire des vélos sera fait à l'entrée de l'aire de transition par les arbitres : en cas de problème, l'interdiction de concourir peut-être prononcée.

Lors de la récupération du vélo à l'issue de la course, le bracelet d'identification porté au poignet et l'étiquette de cadre encore fixée devront être présentés aux bénévoles chargés de la surveillance avant de sortir de l'aire de transition.

Briefing :

Aucun briefing de l'organisateur ne sera fait sur place. Celui-ci sera à retrouver sur le site internet www.clermont-triathlon.com et sera envoyé par mail quelques jours avant l'épreuve. Seul un briefing de l'arbitre principal sera fait 10 minutes avant le départ de chaque course.

!!!! ATTENTION BARRIERES HORAIRES !!!!!

DISTANCE M : 10h00 Fin natation et 12h00 Fin de la partie cycliste

DISTANCE S : 15h30 Fin natation et 16h30 Fin de la partie cycliste

Au-delà de ces horaires les concurrents seront priés de quitter la course.

Natation :

Les concurrents doivent se regrouper au départ natation 10 minutes avant le début de chaque course, pour le briefing arbitre. Deux zones distinctes femmes/hommes seront matérialisées.

Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16°C, facultatif entre 16 et 24,5°C et interdit au-dessus de 24,5°C. Pour les épreuves jeunes, la partie natation est annulée si la température de l'eau est inférieure à 16°. En cas d'annulation de l'épreuve natation, elle sera remplacée par une épreuve de course à pied selon les critères de distances fédéraux et tels qu'indiqués dans les plans des parcours.

Cyclisme :

Le drafting est interdit et le port du casque avec jugulaire serrée obligatoire.

Pour les courses S et M les Gravel et VTT sont tolérés avec des pneumatiques adaptés à la route.

Attention toutefois de bien prendre en compte les barrières horaires fin de vélo. Nous attirons votre attention sur l'importance des dénivelés sur certains passages du parcours (voir plan).

La route reste ouverte à la circulation, le code de la route doit être respecté. Des signaleurs assureront les priorités de passage de la course conformément aux autorisations préfectorales.

Pour les courses jeunes, seuls les VTT sont autorisés. Gravel et vélo de route interdits. Le parcours se déroule uniquement sur des chemins balisés et fréquentés par des promeneurs. La prudence est requise malgré les moyens de sécurisation mis en place par l'organisation.

Course à pied :

Le parcours se déroule sur des chemins et trottoirs autour du lac, et sont fréquentés par des promeneurs. La bienveillance à l'égard de tous les utilisateurs est demandée pour un bon déroulement de la course. Le port du casque est interdit. Un bracelet ou chouchou est remis à la fin du premier tour pour le format M.

Relais Format M :

Les équipes doivent être composées au minimum de 2 personnes et au maximum 3, hommes, femmes ou mixtes. La course est ouverte à partir de la catégorie d'âge « cadet ». Le passage du relais se fait par transmission de la puce à l'emplacement de l'équipe dans l'aire de transition.

Zone de Pénalité :

Elle concerne les concurrents pénalisés d'un carton bleu sur la partie cycliste. Le concurrent doit, à son initiative, et sous contrôle du corps arbitral, s'arrêter dans la zone de pénalité située à l'entrée de l'aire de transition au retour vélo. La durée de l'arrêt est de 1mn pour le format S, 2mn pour le format M.

Ravitaillements :

Tous les ravitaillements comportent du liquide (eau, coca) et du solide. Sur le parcours vélo un poste de ravitaillement est situé au kilomètre 9 pour le distance S et aux kilomètres 9 et 29 pour le distance M. En course à pied un poste de ravitaillement est situé aux kilomètres 2,8km pour le distance S et aux kilomètres 2,8km, 5km, 7,8km pour le distance M.

Environnement :

Les jets de déchets ou l'abandon de matériel, de vêtements ou d'accessoires sont interdits. Des zones de propreté matérialisées avant et après les ravitaillements sont les seuls lieux de dépose de déchets par les concurrents. Le non-respect de cette règle qui nuit à la pérennité de la manifestation et à l'image des sportifs est passible de disqualification (carton rouge).

Responsabilités :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Le service médical pourra arrêter tout concurrent montrant des signes de fatigue anormaux ou ayant subi une chute avec lésions.